

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26/06/2018

DELIBERATION
n° CA 2018 - 78

***relative au contingent de Primes d'Encadrement Doctoral et de Recherche
de la section CNU 06 (Sciences de gestion)***

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 ;

Vu l'avis de la Commission de la Recherche du 11 juin 2018,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le contingent de Primes d'Encadrement Doctoral et de Recherche de la section CNU 06 (Sciences de gestion) sera abondé de deux PEDR à compter de la campagne 2018/2019.

L'impact financier de cet abondement est évalué à environ 13.111 € par an.

La présidente du conseil d'administration,

Corinne MASCALA



